



# LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA) **AU CŒUR** **DE L'ENTREPRISE**



Une production réalisée à l'occasion de la semaine européenne  
du développement durable du 18 septembre au 8 octobre dans le cadre  
du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

**activ box**  
SENSIBILISATION & HANDICAP

# SOMMAIRE

- 4** POLITIQUES ACHATS ET ACHATS RESPONSABLES DANS L'ENTREPRISE, C'EST QUOI ?
- 6** ACHATS RESPONSABLES ET SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA)
- 7** LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA), C'EST QUOI ?
  - 7** ACTEURS DU STPA, DÉFINITIONS ET MISSIONS
  - 9** LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DU STPA
- 11** LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ
  - 12** JE SUIS ACHETEUR, JE PENSE AU STPA
  - 14** JE SUIS RECRUTEUR, JE PENSE STPA
  - 17** STPA : TOUS CONCERNÉS
- 19** COMMENT COLLABORER AVEC LE STPA ?
- 21** NOTRE POLITIQUE ACHATS AUPRÈS DU STPA
- 22** RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

## LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA) AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Nous tenons à remercier Claire NICOLETTI, Responsable du Pôle Entreprises & Organisations publiques du Réseau GESAT et Pauline ARNAUD-BLANCHARD Directrice générale H'up entrepreneurs pour leur précieuse contribution et le temps accordé lors de l'élaboration de ces supports.

**"Les domaines d'activités des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA) sont trop restreints."**

**"Je ne peux pas recruter une personne en situation de handicap, je ne suis pas une Entreprise Adaptée (EA)."**

**"Les entreprises employant des personnes en situation de handicap sont moins performantes et moins compétitives."**



**> faux**

**Avec ce guide, faisons le point.**

# POLITIQUES ACHATS ET ACHATS RESPONSABLES DANS L'ENTREPRISE, C'EST QUOI ?

Chaque année, en France, se déroule la semaine européenne du développement durable, action initiée par la France en 2003 et devenue action européenne en 2015.

**Objectif : sensibiliser et mobiliser les consciences individuelles et collectives autour du sujet. Un des axes essentiels de cette prise de conscience est la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).**

**De quoi parle-t-on ?** De la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Il s'agit de mettre en place des mesures et des actions pour que l'activité de l'entreprise ait un impact environnemental et socio-économique le plus positif possible. La politique RSE concerne l'activité de l'entreprise mais également les interactions avec les parties prenantes.



**L'un des secteurs concernés est celui des achats.** Dans le cadre de sa démarche RSE, l'entreprise va devoir mettre en place une stratégie afin que les achats de biens et/ou services soient en conformité avec les critères de RSE.

**C'est la notion d'achat responsable : l'acheteur privilégie des biens et services à moindre impact environnemental (circuits courts, produits éco-conçus, biens et services consommant moins d'énergie, d'eau, de transport...).**

# POLITIQUES ACHATS ET ACHATS RESPONSABLES DANS L'ENTREPRISE, C'EST QUOI ?

**L'achat responsable, c'est celui qui, depuis le choix du produit ou du service et jusqu'au choix du prestataire, aura des retombées positives en termes d'enjeux environnementaux, socio-économiques, favorisant ainsi les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.**

Ces bonnes pratiques sont décrites dans le référentiel international ISO 20400. On parle parfois d'achats écoresponsables.

**Les achats responsables ont donc une dimension éthique.** En effet, une politique d'achats responsables (on parle aussi d'achats inclusifs), peut conduire à privilégier des fournisseurs et prestataires de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont font partie les ESAT-EA et les TIH (Travailleur Indépendant Handicapé). Ces achats s'inscrivent alors pleinement dans la politique RSE des entreprises.



## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

**Que vous exerciez votre activité dans le domaine RH, des achats ou encore de la communication ou de l'administration au sein de votre entreprise, vous avez un rôle à jouer pour intégrer durablement les achats responsables et inclusifs dans votre structure.**

# ACHATS RESPONSABLES ET SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA)

**Depuis quelques années, l'implication des entreprises (TPE-PME ou grands groupes), ne cesse d'évoluer : en 2023, 70,5% des entreprises privées et organisations publiques sont engagées dans une politique RSE, soit 3,5% de plus qu'en 2018.**

Aujourd'hui, 89% des entreprises et organisations publiques réalisent des achats responsables et ont la volonté d'axer de plus en plus leurs achats auprès d'entreprises adaptées (EA) ou établissements et services d'aide par le travail (ESAT). De plus, 69% d'entre elles souhaitent développer leurs achats responsables auprès des ESAT et Entreprises Adaptées dans les 2 ans à venir.

Source: Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA du Réseau Gesat.

**Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), achats responsables et secteur du travail protégé et adapté (STPA) : un lien évident qui doit inciter toute entreprise à sous-traiter avec le STPA !**



# LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA), C'EST QUOI ?

## A - ACTEURS DU STPA, DÉFINITIONS ET MISSIONS

### STPA : SECTEUR DE TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

**Le STPA regroupe l'ensemble des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), des EA (Entreprises Adaptées) et des TIH (Travailleurs Indépendants Handicapés).**

En France, le STPA, c'est un total de 2400 prestataires (dont 1430 ESAT et 950 EA) et de 80000 Travailleurs Indépendants Handicapés (artisans, commerçants, professionnels libéraux, entrepreneurs ou freelances, micro-entrepreneurs, chefs d'entreprise, etc.). **Ces prestataires ESAT-EA-TIH, permettent à environ 250 000 personnes en situation de handicap d'exercer leurs compétences dans plus de 200 métiers.**

Les prestataires du STPA apportent une réponse globale à la stratégie RSE de leurs clients. Ils leur permettent d'engager des achats durables, favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le développement des territoires et l'intégration des enjeux environnementaux.

Depuis 2016, ce secteur s'élargit aux Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH) et le terme STPA tend à évoluer vers l'utilisation du terme « secteur de la sous-traitance handicap » ou « partenaires handicap des achats responsables » afin de les inclure pleinement dans cette démarche.

# LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA), C'EST QUOI ?

## EA : ENTREPRISE ADAPTÉE

**Les EA emploient des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 55% minimum de leurs effectifs.** Fonctionnant comme une entreprise du milieu ordinaire, les EA cherchent à répondre de manière efficace aux besoins de leurs clients et s'adaptent à l'évolution de la demande tout en proposant des conditions de travail en adéquation avec les besoins de leur personnel en situation de handicap.

## ESAT : ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

**Ce sont des centres médico-sociaux issus du milieu protégé.** Ces établissements accueillent les personnes dont le handicap ne leur permet pas d'intégrer une entreprise adaptée ou du milieu ordinaire. Les ESAT ont alors un double objectif : l'emploi et la création de lien social.

## TIH : TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS

**Ce sont des professionnels en situation de handicap, indépendants professionnellement. Ils peuvent donc être artisans, professionnels libéraux, commerçants, micro-entrepreneurs, freelances, chefs d'entreprises ou entrepreneurs individuels.**

Ils disposent de compétences diverses et portent donc des offres de services (prestations ou produits) riches et variées destinées aux entreprises, au même titre que les ESAT-EA. Les TIH bénéficient du droit au dispositif de maintien dans l'emploi si cela devient nécessaire en raison de leur état de santé.

# LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA), C'EST QUOI ?

## B - LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DU STPA

Contrairement aux idées reçues, les secteurs d'intervention des entreprises du secteur protégé et adapté sont larges et diversifiés. Les entreprises ordinaires, privées ou publiques, peuvent recourir au STPA pour des contrats de fournitures, de sous-traitance, co- traitance, de prestation de service sur site, de travail temporaire ou de mise à disposition de personnel.

**Le secteur du travail protégé et adapté propose des prestations dans plus de 200 métiers, catégorisées en 14 pôles de compétences :**

- Conditionnement, logistique et transport,
- Espaces verts et paysagers,
- Nettoyage et entretien,
- Production industrielle (travail du bois, industrie textile, travail des métaux...),
- Prestations administratives,
- Services généraux (courrier, aménagement intérieur, consommables...),
- Restauration, hébergement et services touristiques,
- Communication et marketing,
- Productions alimentaires,
- Construction et bâtiment,
- Impression, reprographie et marquage,
- Artisanat,
- Énergie, environnement et gestion des déchets,
- Prestations intellectuelles (formation, conseil, support ou service informatique externalisés...)

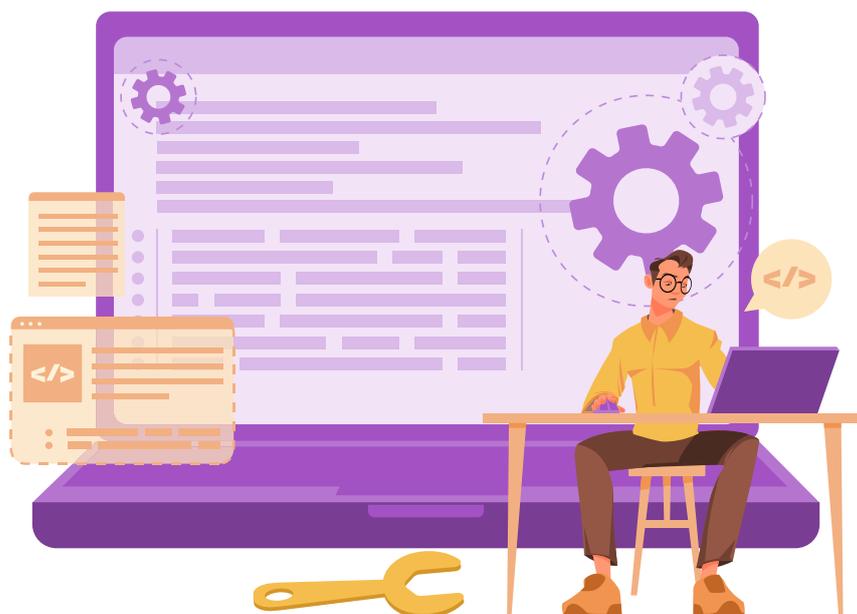
# LE SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA), C'EST QUOI ?



## FOCUS SUR UN ACHAT RESPONSABLE AUPRÈS DU STPA :

Avant de remplacer un PC, je vérifie si l'ancien est réparable, je fais appel au Secteur de Travail Protégé et Adapté pour me trouver un prestataire avec le tarif le plus compétitif :

- **impact positif en terme social :**  
je fais travailler un travailleur en situation de handicap.
- **impact économique :**  
moindre coût pour l'entreprise.
- **impact environnemental :**  
en termes d'émission de CO2.



## LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

Quel que soit votre besoin (achat, sous-traitance, sensibilisation...), ayez désormais le réflexe STPA : avec ses ESAT-EA-TIH et avec un partenariat dédié (réseau GESAT, Handeco, Linklusion), vous disposez d'un large panel de prestataires STPA qui sauront répondre à vos besoins avec autant d'efficacité qu'une entreprise classique, voire plus !



### VOUS LE SAVIEZ ?

**97% des clients sont satisfaits de la qualité de service des ESAT-EA\***

\*Source : Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA du Réseau Gesat.

**Recourir au STPA, c'est valoriser le circuit court dès qu'il est possible, l'action en faveur du développement durable et de l'inclusion de personnes en situation de handicap et/ou éloignées de l'emploi, la valorisation de l'image de l'entreprise...**

Le STPA, c'est aussi un partenariat possible dans vos actions de sensibilisation en interne comme en externe ainsi que dans l'organisation d'évènements, séminaires...

La multiplicité des activités du secteur de travail protégé, c'est la garantie d'une réponse à votre demande.

De nombreux ESAT-EA sont spécialisés dans l'accompagnement et l'organisation d'évènements au sein des entreprises. N'hésitez pas à les contacter pour vos prochains évènements !

# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

## A - JE SUIS ACHETEUR, JE PENSE AU STPA



### PREMIÈRE ÉTAPE

Identifier les besoins en produits et services



### DEUXIÈME ÉTAPE

Rechercher un prestataire du STPA, étudier la faisabilité et/ou lancer un appel d'offres

### 1 - VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE CONTACTER DIRECTEMENT UN PRESTATAIRE DU STPA.

Pour cela vous pouvez effectuer une recherche sur internet en mentionnant ESAT-EA ou TIH ainsi que le nom de la prestation souhaitée.

À titre d'exemple : "EA communication Normandie".

Si vous souhaitez approfondir vos recherches par compétences, domaines, ou métiers, vous pouvez vous référer à :

- **l'annuaire des ESAT et des Entreprises Adaptées de France du Réseau Gesat :**  
[www.reseau-gesat.com/Gesat/](http://www.reseau-gesat.com/Gesat/)
- **le site du marché de l'inclusion** qui permet à la fois la recherche de prestataires ESAT-EA et de lancer des appels d'offres :  
<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr>
- **la plateforme de mise en relation Linklusion**, qui référence plus de 830 professionnels TIH hautement qualifiés et avec références :  
[www.linklusion.fr](http://www.linklusion.fr)

**Des liens à mettre dans vos favoris !**

# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

## 2 - L'APPEL D'OFFRES

Dès la création de votre dossier de consultation, insérez des clauses et des leviers en faveur des ESAT-EA-TIH : allotissement, critères de notation, co-traitance... Selon votre souhait, ces clauses peuvent imposer ou non l'intégration du STPA dans votre projet.

**Lors de la diffusion de l'offre, relayez-la sur des plateformes consultées par les ESAT-EA-TIH et proposez un cadre de réponse technique.** Dès que vous recevrez les premières réponses, soyez exigeant sur la qualité de la prestation : en effet, secteur protégé et adapté ne veut pas dire pour autant travail de moindre qualité ou tarif plus élevé. Au contraire, dans la majorité des cas, les clients des ESAT-EA-TIH attestent d'une qualité des services/prestations/produits qui surpasse celle de certains prestataires classiques. Pensez donc à regarder les réponses de prestataires du STPA sans préjugés et avec bienveillance.

## 3 - PARTICIPATION À DES SALONS

**Si vous préférez le contact direct et les tests de produits, vous pouvez également vous inscrire aux différents salons dédiés aux Achats Responsables comme celui des Inclusiv'Day qui a lieu chaque année à Paris.** Vous y rencontrerez des prestataires du STPA et de l'insertion, sélectionnés pour leur offre de services variée. La dernière édition, qui a eu lieu en mai 2023 à accueilli plus de 4 000 participants et 180 exposants. Ne manquez pas la prochaine !

**SAVE THE DATE**

**10 AVRIL 2024 - Paris La Défense Arena**

<https://event.inclusivday.com>



# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

## B - JE SUIS RECRUTEUR, JE PENSE STPA

Depuis le 1er janvier 2020, les entreprises ont l'obligation d'employer au moins 6% de travailleurs en situation de handicap (quelle que soit la nature de leur contrat).

**Lorsqu'elles n'atteignent pas cet objectif, elles doivent s'acquitter d'une contribution auprès de l'URSSAF.**

Le recours aux ESAT-EA-TIH vient en déduction de cette contribution brute théorique. Ainsi, pour chaque prestation achetée, 30% du coût total HT de la main d'œuvre est déductible de la contribution.



**VOUS SOUHAITEZ SIMULER LE MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION ?**

**C'est par ici : <https://www.agefiph.fr/employeur#votre-obligation-demploi-de-travailleurs-handicapes>**

**Recruter par le biais du secteur protégé et adapté peut être le moyen de faire un premier pas vers l'embauche de personnes en situation de handicap.** La première approche du handicap que vous aurez amorcée en sous-traitant auprès du secteur adapté et protégé vous permettra de tisser des liens durables avec des structures employant des personnes en situation de handicap. Chaque situation étant particulière, la sous-traitance est une façon privilégiée de prendre le temps de la rencontre et ainsi vous assurer un recrutement réussi.

# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

Le recrutement de travailleurs en situation de handicap peut aussi se réaliser grâce à deux dispositifs principaux :

## - Le CDD Tremplin

D'une durée comprise entre 4 mois et 24 mois, il est conclu entre une entreprise adaptée agréée et une personne en situation de handicap sans emploi ou qui court le risque de perdre son emploi en raison des difficultés liées à son handicap. **L'entreprise adaptée met en place avec le travailleur un parcours d'accompagnement individualisé qui doit lui permettre d'acquérir une expérience professionnelle, de bénéficier d'une formation qualifiante, d'élaborer et réaliser son projet professionnel.** L'objectif visé est de préparer et faciliter la transition professionnelle des travailleurs en situation de handicap vers d'autres employeurs privés ou publics grâce à la formation et à l'expérience acquises au cours de cette période.

On compte désormais 442 entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation du « CDD tremplin » : [www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=7gveGwFcZfmbLDpqvkUf4mWUgVYvfJ3GciREwkWtl3E=](http://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=7gveGwFcZfmbLDpqvkUf4mWUgVYvfJ3GciREwkWtl3E=)

## - Les contrats EATT (entreprises adaptées de travail temporaire)

Des contrats intérimaires peuvent aussi être réalisés avec des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) qui mettent à disposition à titre onéreux des travailleurs en situation de handicap dans le cadre de contrats de travail temporaire.

**Ces contrats doivent permettre l'acquisition d'une expérience professionnelle, d'un accompagnement individuel et l'accès à des formations favorisant la réalisation des projets professionnels.** Ces contrats permettant de former des personnes à un besoin, de construire de nouvelles approches de la mise en emploi des travailleurs handicapés afin de favoriser la construction de parcours individualisés fondés sur le triptyque « emploi formation-accompagnement. Ces accompagnements adaptés permettent ainsi la réalisation de leur projet professionnel, avec l'objectif de faciliter les passerelles professionnelles vers les autres employeurs publics et privés.

# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ



## FOCUS SUR LES ESAT HORS MURS :

Un ESAT hors murs, par définition, n'a pas d'activité de production propre mais cherche des activités de travail à l'extérieur, dans des entreprises ordinaires privées ou publiques. Les personnes en situation de handicap qui y travaillent passent plusieurs mois d'adaptation au sein de l'ESAT pour permettre aux équipes de professionnels d'évaluer leurs capacités, de leur permettre de travailler sur un projet et de reprendre confiance. Ensuite, l'établissement s'enquiert d'une entreprise dont les besoins seraient compatibles avec les compétences développées par le travailleur de l'ESAT hors murs. Une fois le partenariat établi, la personne sera mise à disposition de l'entreprise et ce, pour une durée variable selon les profils et les missions proposées.



## VOUS LE SAVIEZ ?

Sur les 170 000 professionnels en situation de handicap d'ESAT-EA, **22% exercent leur métier directement chez le client via un contrat de mise à disposition ou de prestation de services sur site.**

\*Source : Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA du Réseau Gesat.

# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

## C - STPA : TOUS CONCERNÉS

**Vous n'avez pas de missions d'achats responsables au sein de votre structure ? Vous souhaitez être acteur d'une démarche en lien avec la politique RSE de votre entreprise ?**

Vous avez alors la possibilité de vous informer et ensuite participer à des actions de sensibilisation.

**Renseignez-vous auprès de votre référent handicap pour connaître la politique handicap de votre entreprise et les actions existantes.**

Les ESAT-EA-TIH peuvent aussi proposer des actions de sensibilisation au handicap, ce qui vous permettra de connaître les fondamentaux sur le handicap et d'être en relation directe avec le secteur protégé et adapté.

Si vous souhaitez mener des actions de sensibilisation sur le STPA dans votre entreprise, vous pouvez prendre contact :

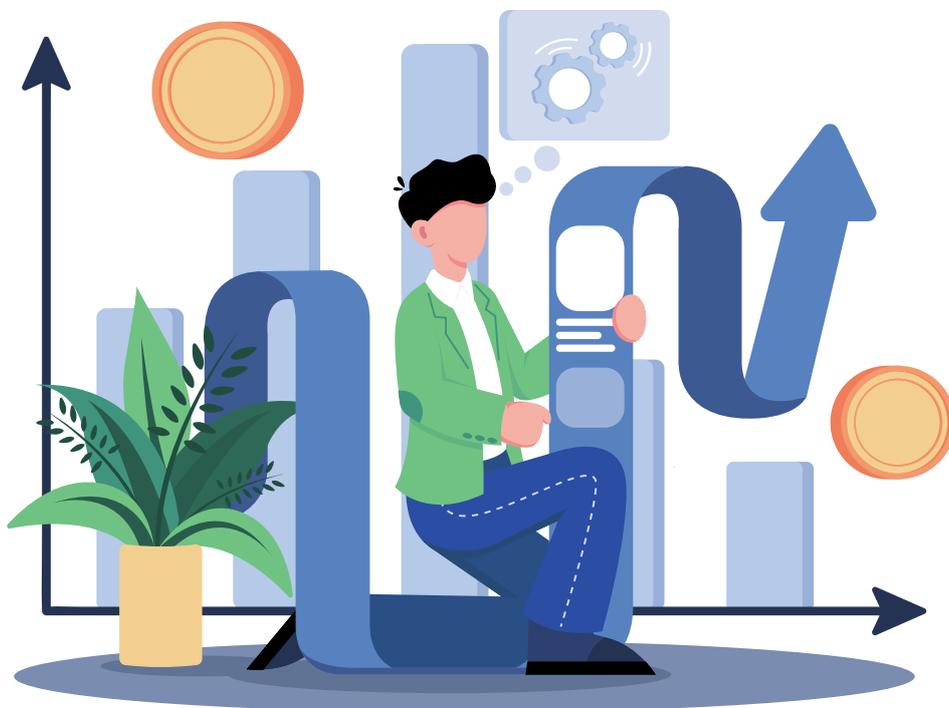
- avec **le réseau Gesat ou Handeco pour les ESAT-EA**, qui organisent plusieurs formations durant l'année,
- avec **l'association h'up entrepreneurs**, qui déploie de nombreuses actions de sensibilisation, formation et engagement collaborateurs, tout au long de l'année :
  - **Actions de mécénat de compétences** de collaborateurs de votre entreprise, auprès d'entrepreneurs en situation de handicap.
  - **Actions de team-building** au sein des entreprises, organisées sur mesure selon les enjeux et contraintes de l'entreprise ;
  - **Événement de visibilité et de sensibilisation** : les "Trophées h'up entrepreneurs", qui permettent de découvrir et rencontrer des entrepreneurs handicapés inspirants lors d'une cérémonie annuelle.

# LE RECOURS AU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ



## POLITIQUE DE MÉCÉNAT :

Grâce à l'engagement RSE des entreprises (mécénat de compétences et mécénat financier), h'up entrepreneurs accompagne les entrepreneurs en situation de handicap dans la réalisation de leurs projets. Ces ressources en mécénat de compétences et mécénat financier sont indispensables à l'association pour accompagner les entrepreneurs et pérenniser son action. N'hésitez pas à contacter h'up entrepreneurs pour les rendre bénéficiaires de votre politique de mécénat.



# COMMENT COLLABORER AVEC LE STPA ?

**Vous connaissez maintenant les avantages apportés par une collaboration avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté.**

Hors la demande de produits, biens et services, n'hésitez pas à repérer les activités qui pourraient être externalisées et confiez-les au secteur protégé. Vous leur ouvrez la possibilité d'obtenir d'autres contrats et de créer des opportunités d'emploi pour les personnes en situation de handicap.



Pour un partenariat réussi, il est essentiel de se rappeler les règles d'or applicables lorsque l'on travaille avec des prestataires du secteur protégé et adapté :

- **Écoute et bienveillance** : Collaborer avec le STPA, c'est aller au-delà d'une simple relation client-fournisseur. L'objectif consiste à réaliser le projet tout en valorisant l'expertise du prestataire sélectionné.
- **Développer les collaborations existantes** : élargissez le périmètre d'intervention des ESAT-EA-TIH déjà référencés parmi vos fournisseurs et n'hésitez pas à mettre les ESAT-EA-TIH en relation avec d'autres entreprises: organisez des événements, des conférences ou des salons professionnels liés au secteur du travail protégé et adapté pour établir des contacts et échanger des idées avec d'autres entreprises engagées dans l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **Aller à la rencontre des prestataires** pour comprendre leur mode de fonctionnement et échanger avec les travailleurs en situation de handicap.
- **Organisez des temps forts au sein de votre entreprise** : à l'occasion de Noël, par exemple, où vos prestataires pourront faire connaître et vendre leurs produits ou services.

# COMMENT COLLABORER AVEC LE STPA ?

- **Intégrer le réflexe ESAT-EA-TIH de façon transversale**, dans tous les services de l'entreprise, des achats à la RSE, la Direction Générale, en passant par les RH, prescripteurs et managers.
- **Adapter vos processus** : dès la commande et jusqu'à la facturation pour tenir compte des contraintes ESAT-EA-TIH et adapter les postes dans le cadre de mises à disposition : on trouve toujours les bons postes pour chacun !
- **Et surtout... Brisez les préjugés** : la diversité est source de richesse et donne du sens à votre métier !

**En recourant au STPA, vous participerez à une société plus inclusive et équitable, tout en bénéficiant des talents et des compétences diversifiés de travailleurs en situation de handicap.**



## BON À SAVOIR

Le top 3 des avantages concurrentiels cités par les clients : **proximité, qualité, adaptabilité**. Les ESAT-EA affirment leur position de prestataires de confiance.

La sous-traitance aux ESAT-EA revêt la forme de partenariat économique durable.\*

\*Source : Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA du Réseau Gesat.

6

# NOTRE POLITIQUE ACHATS AUPRÈS DU STPA

# RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Pour trouver facilement la structure adaptée la plus à même de répondre à vos besoins vous pouvez consulter l'annuaire des établissements de travail protégé et adapté :

[www.reseau-gesat.com](http://www.reseau-gesat.com)

Pour davantage d'informations, vous pouvez également consulter les liens suivants :

## **Agefiph**

[www.agefiph.fr/articles/propos-de-lagefiph/plan-dinvestissement-dans-les-competences-cdd-tremplin-et-eatt#quest-ce-que-le-plan-dinvestissement-dans-les-competences-formation-ea](http://www.agefiph.fr/articles/propos-de-lagefiph/plan-dinvestissement-dans-les-competences-cdd-tremplin-et-eatt#quest-ce-que-le-plan-dinvestissement-dans-les-competences-formation-ea)

## **Andicat, Association nationale des directeurs et Cadres des ESAT**

[www.andicat.org](http://www.andicat.org)

## **APF Entreprises, premier groupe français dans le secteur du travail adapté**

[www.apf-entreprises.fr](http://www.apf-entreprises.fr)

## **Fédération des Apajh, Association pour adultes et jeunes handicapés**

[www.apajh.org](http://www.apajh.org)

## **Handeco, Partenaire économique des acteurs solidaires**

[www.handeco.org](http://www.handeco.org)

# RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

**H'up entrepreneurs, 1er réseau associatif d'entrepreneurs en situation de handicap (TIH)**

[www.h-up.fr](http://www.h-up.fr)

**La performance qui a du sens**

[www.youtube.com](http://www.youtube.com)

**Le marché de l'inclusion**

[www.lemarche.inclusion.beta.gouv.fr](http://www.lemarche.inclusion.beta.gouv.fr)

**Linklusion, partenaire des achats responsables des entreprises et 1ère plateforme de mise en relation entreprises / TIH**

[www.linklusion.fr](http://www.linklusion.fr)

**Unapei, Fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles**

[www.unapei.org](http://www.unapei.org)

**UNEA, Union nationale des entreprises adaptées**

[www.unea.fr](http://www.unea.fr)



Retrouvez plus d'informations sur le site  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)



Retrouvez des témoignages dans le centre de ressources du site [agefiph.fr](http://agefiph.fr)